

au moment de la rédaction du livre. Peut-être faudrait-il envisager à l'avenir, pour ces publications qui font revivre des spécialistes majeurs du domaine antique, d'y insérer une introduction expliquant le contexte de leurs rédactions. Il s'agit ici de prouver qu'Homère séduit également, par des médias anciens et nouveaux, un public non occidental, ce que ne nierait assurément pas Jacqueline de Romilly.

Monique MUND-DOPCHIE

Étienne NODÉ, avec la collaboration d'Anca DAN, Marie-Christine MARCELLESI, Édith PARMENTIER, Laurianne SÈVE et François VILLENEUVE, *Flavius Josèphe. Les Antiquités juives. Livres XII-XIV*. Texte établi, traduit et commenté par E.N., A.D., M.-Ch.M., E.P., L.S. et F.V. Paris, Les Éditions du Cerf, 2021. 1 vol. broché, 12,5 x 19,5 cm, LVII-281 p. en partie doubles (ŒUVRES DE FLAVIUS JOSÈPHE ET ÉTUDES). Prix : 45 €. ISBN 978-2-204-14139-0.

Les trois livres que Flavius Josèphe consacre aux trois siècles (323-37 av. notre ère) qui séparent la mort d'Alexandre le Grand de celle d'Antigone Mattathias, l'ultime rejeton des Hasmonéens, donnent une image particulièrement complexe et parfois décevante d'une période où les Judéens connurent des événements marquants de leur histoire. La conquête d'Alexandre les plaça sous la coupe d'un pouvoir grec, mais surtout les intégra à une aire culturelle qu'ils connaissaient, et qui désormais recouvrait l'ensemble de Proche-Orient. Phénomène majeur ne serait-ce que par sa durée, puisqu'il ne fut pas modifié avant la conquête musulmane un millénaire plus tard, mais aussi par les conséquences qu'il eut sur la société et la pensée du judaïsme ancien. D'autre part, à la suite de la « révolte des Maccabées » (la première d'une série de trois qui entraîna la catastrophe que l'on sait), les Judéens parvinrent à créer un nouvel État indépendant dans les années 150, pour la première fois depuis 587. Certes, il ne dura qu'un siècle à peine – car le royaume d'Hérode qui le remplaça ne peut guère passer pour son continuateur –, mais il constitua le dernier exemple d'un État juif, État original où le souverain était à la fois grand prêtre et chef politique et militaire de la nation. Après sa disparition, il fallut attendre 1948 pour qu'un État juif existât à nouveau sur la planète. L'édition et traduction de l'œuvre s'inscrit dans la ligne des cinq volumes déjà parus et dont Étienne Nodet était pratiquement seul maître d'œuvre. Pour ce sixième volume, entouré d'une équipe, il reste largement responsable de l'établissement du texte final et de la traduction. Autant le dire d'emblée, cette édition et traduction combleront les plus exigeants. On ne peut certes vérifier le texte qu'à la lueur des variantes indiquées en note, mais les choix faits paraissent le plus souvent justifiés. Pour la traduction, elle suit avec fidélité le texte grec sans pour autant faire preuve de lourdeur, et elle témoigne d'une belle élégance d'écriture qui rend la lecture extrêmement agréable. On peut discuter quelques choix comme de traduire *autokratores* par « les empereurs » (XIV, 186) ou *poleis* par « villes » alors que ce que Pompée enlève aux juifs, ce sont précisément les cités grecques de la région (p. 201) mais cela reste très marginal. Ce qui fait en outre le prix d'une telle édition, c'est évidemment l'abondance et la qualité des notes. À n'en pas douter, l'équipe réunie par François Villeneuve a servi pleinement en ce domaine, ainsi que les nombreux participants au séminaire qui s'est réuni sept années durant et auxquels le maître d'œuvre à l'initiative de ce volume

rend hommage dans son introduction. Après l'introduction générale (p. XI-L) où sont traités quelques aspects généraux (tradition manuscrite, sources grecques de Josèphe, rapport avec *IMaccabées* (*IM*) et la question irritante des grands prêtres mentionnés par Josèphe avec de nombreux doublons), de très abondantes notes accompagnent le texte, occupant peu ou prou autant de place que la traduction elle-même. Et c'est naturellement cet appareil explicatif qui retient l'attention du recenseur puisqu'il est destiné à éclairer un texte parfois peu clair ou contredit par d'autres sources. On sait que, pour le II<sup>e</sup> siècle qui est au cœur des livres XII et XIII, Josèphe est largement dépendant de *IMaccabées* même s'il s'en sépare assez souvent, soit par omission, soit par transformation. Les auteurs ont donc eu la très bonne idée d'indiquer en note, systématiquement, quel passage de *IM* donne des informations parallèles ou omises par Josèphe. De même, sont indiqués les renvois internes de Josèphe à sa *Guerre* ou à d'autres passages des *Antiquités*. C'est là une aide précieuse et bienvenue. D'une façon plus générale, les notes fournissent une bibliographie abondante et généralement récente sur les questions soulevées, avec, le cas échéant, un renvoi aux ouvrages susceptibles de guider le lecteur dans le maquis des publications sur l'époque hellénistique. La bibliographie semble arrêtée début 2019, ce qu'on ne saurait reprocher aux auteurs. Néanmoins, il me semble que quelques points auraient mérité un examen plus attentif et l'on relève ici ou là quelques bévues surprenantes. Flavius Josèphe offre un traitement plutôt superficiel de la crise maccabéenne, en particulier de ses origines (XII, 246 et suiv.). Il simplifie même *IM* qui donne un récit détaillé des opérations, mais cherche plus à légitimer le pouvoir hasmonéen qu'à s'interroger sur les causes réelles du conflit ; *2M* les éclaire mieux, mais Josèphe ne s'en fait pas l'écho. La faiblesse de Flavius Josèphe, qui se contente d'invoquer ce qui apparaît comme un simple caprice royal, méritait d'être soulignée et un renvoi aux travaux récents s'imposait : bien que l'ouvrage majeur de Sylvie Honigman, *Tales of High Priests and Taxes*, Berkeley, 2014, figure dans la bibliographie, il n'est pas mentionné à cette occasion, pas plus que sa contribution essentielle au colloque organisé et publié par Olivier Munnich et Marie-Françoise Baslez, *La Mémoire des Persécutions. Autour des livres des Maccabées*, Louvain, 2014, pourtant souvent cité. La découverte de la lettre de Séleucos IV transmise par l'inscription de Maresha et les conséquences qui en découlent ne peuvent pas davantage être ignorées ; or il n'en est nulle part fait mention. Un autre point du récit de Josèphe est celui que l'on nomme traditionnellement le « roman des Tobiades ». On s'étonne que les auteurs de la note qui y correspond se contentent d'indications assez traditionnelles qui n'éclairent en rien le lecteur et rejettent à la fin, après un *contra* quelque peu dissuasif les remarques pleines de bon sens de Daniel R. Schwartz qui ramène avec d'excellentes raisons toute l'affaire au II<sup>e</sup> siècle (p. 39\*, n. 7). Là encore, malgré les obscurités qui subsistent, d'importants progrès ont été faits et on ne peut donc se contenter de parler d'un « épisode romanesque maladroitement inséré ». Disons-le sans détour, si beaucoup de notes sont utiles et bien informées, d'autres sont notoirement déficientes, voire fausses. On ne peut se dispenser d'évoquer, au moins brièvement, la géographie de Josèphe, qui est un point essentiel tant l'œuvre fournit d'indications de cette nature. Je ne reviendrai pas ici sur la confusion où est entraîné le lecteur s'agissant de la Coele-Syrie puisque cette édition suit évidemment les conclusions inacceptables de l'opuscule qu'Anca Dan et Étienne Nodet (*Coele-Syrie : Palestine, Judée, Pérée*, Louvain – Paris, 2017) ont consacré à ce terme (résumées dans

une longue note confuse p. 31\*), opuscule dont j'ai longuement rendu compte ailleurs (*Syria* 95 [2018], p. 447-460). Contrairement à ce que laissent penser les notes qui parsèment l'ouvrage à chaque occurrence du terme ou presque, l'usage que fait Josèphe de ce terme est très cohérent, conforme à celui qu'avait établi la chancellerie séleucide dès le III<sup>e</sup> siècle pour désigner la Syrie lagide (associée à la Phénicie dans une satrapie unique). L'usage en est resté après la conquête séleucide des possessions lagides, du moins dans l'usage administratif, car le terme au sens géographique couvre bien plus large. Bien loin de varier d'un passage à l'autre (la *flexibilité* chère à E. Nodet et A. Dan), Josèphe utilise le terme de façon appropriée pour y localiser aussi bien Ascalon, *Scythopolis* (XIII, 355) et *Gadara* (XIII, 356) que Damas, bien qu'à chaque fois une note infrapaginale s'emploie à donner un sens différent au terme, la Coele-Syrie étant tantôt sur la côte (Ascalon p. 123, XIII, 129), tantôt au-delà du Jourdain (p. 164, § 351 n. 6 : « il semble que pour FJ ici Coele Syrie désigne la région à l'Est de la Palestine, à partir du Jourdain»), ou dans le nord-nord-est de la Palestine (p. 38\*, n. 1), etc. Naturellement, au sens administratif, la satrapie de Coele-Syrie et Phénicie se réduit et se morcelle avec la lente construction de l'État hasmonéen, la poussée nabatéenne vers la Syrie méridionale, la création de principautés indépendantes dans la Beqaa, l'Antiliban, le Qalamoun ou la Syrie centrale, territoires faisant tous partie de la Coele-Syrie au sens géographique. Cela explique que les fonctions accordées par Rome à Hérode, selon Josèphe *épitropos* puis stratège de Coele Syrie (cf. p. 222, avec n. 5), s'appliquent très probablement aux seules villes (essentiellement des *poleis*) enlevées aux Hasmonéens et rattachées à la province de Syrie, ce qu'on nommera un peu plus tard « Décapole », avec un préfet attaché à son administration. Car il est absurde d'imaginer que l'on ait confié à Hérode le titre de stratège de Coele-Syrie (XIV, 280) « sans territoire bien défini » (p. 244, n. 1). Beaucoup de toponymes posent problème et ne sont pas localisés. Mais certains le sont ou peuvent l'être. Il est faux d'imaginer que les limites de la Phénicie sont floues et que celle-ci n'est « jamais clairement distinguée de la Coele-Syrie » (p. 31\*, n. 7) : elles sont parfaitement établies puisqu'il s'agit des cités côtières d'Acco au Sud jusqu'à Arados au Nord, et de leurs territoires (ce qui est d'ailleurs affirmé clairement un peu plus loin p. 38\*, n. 4). Ceux-ci peuvent s'agrandir au fil du temps (notamment à partir de l'arrivée de Rome), mais cela ne change pas la définition du terme. Par ailleurs, la Batanée n'est pas le Hauran (XII, 136, avec n. 2), elle n'en est que la plaine occidentale. Cette affirmation est démentie par Josèphe lui-même qui ne cesse, dans les livres postérieurs, de mentionner ensemble Batanée, Trachônitide et Auranitide lorsqu'il veut désigner les territoires hauranais gouvernés par Hérode et ses successeurs. Le terme de Galaad semble gêner les commentateurs. Pourtant, il est parfaitement expliqué dans une note : c'est le nord-ouest de la Jordanie actuelle, entre le wadi Zerqa et le Yarmouk. Pourquoi plusieurs autres notes indiquent-elles que c'est un terme vague, aux limites fluctuantes, comme en XIII, 209, avec n. 2 : « région un peu indéterminée au nord de l'Ammanitide » ? En réalité, Galaad, terme biblique bien attesté, marque l'horizon des Judéens à l'Est. Ils savent y placer différentes villes comme *Gadara* et *Gerasa*. Mais les villes où Judas fait campagne en 163 pour sauver des juifs (XII, 336) sont au-delà du Galaad biblique, dans la plaine du Hauran : *Bosor*, *Bosora*, *Alema*, etc. Faute de savoir comment nommer cet espace, Flavius Josèphe le rattache à Galaad, dernier territoire connu dans cette direction. Pour le commentaire de détail sur les villes en cause, on s'étonne de voir

introduite ici la *Buseira* d'Edom (qui domine les mines de Feinan dans le wadi Arabah, loin vers le Sud) et surtout de la voir confondue avec Busr al-Hariri, village de la bordure sud du Trachôn, au nord de Bosra (p. 74, n. 2). On me permettra de renvoyer pour la géographie du Hauran et les villages qui s'y trouvent aux tomes XIII à XVI des *Inscriptions grecques et latines de la Syrie* (parus en 2014 pour le Trachôn et 2016 pour la Batanée). Quant aux Nabatéens, ils ne se sont jamais « étendus à l'Est jusqu'à Palmyre » (ainsi p. 73\*, n. 5). En revanche, pourquoi imaginer que Jean, frère de Jonathan, se rend vers Pétra pour mettre ses bagages à l'abri chez les Nabatéens alors que leur royaume ne cesse de s'étendre vers le Nord et atteint sans doute déjà à cette époque le pays de Moab, voire le Hauran ? De même, l'attaque lancée contre les Nabatéens par Jonathan après son expédition en Hamathitide (qui n'est sûrement pas la région d'*Epiphaneia*/Hama) a sûrement eu lieu dans le Hauran méridional et pas en Arabie Pétrée puisque Jonathan vend son butin à Damas (p. 130). On passera sur des coquilles fâcheuses qu'une lecture soigneuse aurait sans doute évitées, surtout dans le livre XIV (p. 190, 200, 204, 206, 216, 221, 270, 275 notamment), mais quelques impropriétés étonnantes doivent être pointées : la gymnasiarchie n'est pas une magistrature (p. 29, n. 1) mais une liturgie même si, avec le temps, elle prend place dans le cursus municipal des honneurs à l'époque impériale. Certains oublis sont fâcheux : les auteurs ne tiennent aucun compte de la lettre de Maresha (et de son double de Byblos) évoquant la décision de Séleucos IV de créer un « préposé aux affaires sacrées » (peut-être un grand prêtre, mais le mot n'apparaît pas dans la partie conservée du texte). Aussi, évoquant Ptolémée, fils de Thraséas, stratège de Coele-Syrie et de Phénicie peu après la réunification de 200 – c'est un agent royal lagide passé au service d'Antiochos III qui l'a maintenu dans les mêmes fonctions – à propos de la lettre de Hefzibah, une note (p. 35\*, n. 8) interprète son titre de grand prêtre comme « administrateur général des cultes pour le compte du roi » Antiochos III. Or, cette fonction, qui existe en Asie Mineure séleucide au III<sup>e</sup> siècle comme il est dit p. 40\*, n. 3, n'est créée dans l'ancienne satrapie lagide qu'en 178. La grande prêtrise de Ptolémée est en réalité celle du culte royal officiel pour sa satrapie, comme on en a d'autres exemples. L'ignorance de la mesure prise par Séleucos IV nous vaut en même temps une grave sous-estimation du rôle d'Héliodore, qui porte le titre de *ὁ ἐπὶ τῶν προαγμάτων*, c'est-à-dire de plus proche collaborateur du roi – on le désigne généralement comme principal ministre –, et n'est donc en rien « son serviteur chargé préalablement des impôts sur la Judée » (p. 52, n. 4) : sa visite à Jérusalem en 178, restée fameuse, pour régler un différend entre Onias le grand prêtre et Simon responsable des finances du Temple prend une tout autre coloration que le pillage du Temple qu'évoque *IM* 3-4.6 : il est venu faire appliquer la mesure royale (qui impliquait un droit de regard sur les finances des temples) et soutenir l'agent chargé de mettre en œuvre cette mesure à Jérusalem, malgré l'opposition d'Onias. Les notes ignorent cette dimension nouvelle. La chronologie est souvent une question épineuse pour l'Antiquité et l'œuvre de Josèphe ne manque pas de solliciter la vigilance du lecteur. Pour les livres XII-XIV, Josèphe a recours à trois systèmes principaux de datation : l'ère séleucide (qu'il mentionne systématiquement des années 170 à 140 environ), les olympiades (moins souvent sollicitées) et les dates consulaires (dans le livre XIV surtout). Cela n'empêche pas des confusions évidentes de Josèphe : ainsi, en XII, 246, il confond les deux expéditions égyptiennes d'Antiochos IV et date son retour d'Égypte, après la mémorable « journée d'Éleusis », de l'an 143 sél., soit 170-

169, alors qu'elle a lieu au début de l'année 145 sél., soit novembre-décembre 168, ce qu'a bien repéré le commentateur (p. 55, n. 4). Les notes précisent clairement l'équivalence entre ère séleucide et ère chrétienne, chaque année allant d'octobre à octobre (cf. par exemple p. 65, n. 5 et toutes les pages suivantes). Le commentaire admet donc implicitement que Josèphe utilise l'ère séleucide de Syrie, débutant en octobre 312. Or, en XIII, 213, il note que l'ère séleucide est liée à l'installation de Séleucos I<sup>er</sup> en Mésopotamie (et non en Syrie comme le dit Josèphe) dans l'été 311. Un lecteur peu averti a de quoi être surpris : pourquoi faire débuter en octobre 312 une ère destinée à célébrer un événement qui s'est déroulé en été 311 ? En réalité, l'ère séleucide utilisée en Syrie débute bien en octobre 312, alors que celle en usage en Mésopotamie débute en juin 311. Il aurait été utile de le dire explicitement. Mais revenons à l'usage de cette ère séleucide. Antiochos lance son expédition en Iran en 147 sél. (oct. 166 – oct. 165), alors que Lysias envoie la même année deux armées contre les Judéens, armées que Judas écrase dans l'été 165 (§ 312). Emporté par son élan et son enthousiasme, Judas décide « l'année suivante », précise Josèphe, soit 148 sél. (§ 313 et la note précise : oct. 165 – oct. 164), de se porter contre Jérusalem et s'en empare sans difficulté, la ville étant presque à l'abandon. Flavius Josèphe précise la date : Apellaios/Kislev (§ 319 et 321), 2<sup>e</sup> mois de l'année macédonienne ; on est donc en novembre-décembre 165. Flavius Josèphe confirme que cela arriva trois ans jour pour jour après le saccage du Temple par Antiochos IV à son retour d'Égypte (§ 320), ce qui concorde exactement avec la date réelle. On sait que Flavius Josèphe adore les correspondances jour pour jour, et on n'est donc pas obligé de le croire sur parole pour le jour du mois (25), mais le moment de l'année n'a pas à être mis en doute. Or, la note associée à ce paragraphe indique qu'on est alors fin 164, précisant même qu'Antiochos IV « vient justement de mourir » (p. 70, n. 1). Pourtant Josèphe mentionne la mort d'Antiochos beaucoup plus tard (§ 354) et précise l'année : 149 sél., soit 164-163 ; on sait par les annuaires astronomiques babyloniens qu'il s'agit de l'automne 164. On a parfaitement le droit de contester la chronologie de Josèphe et de ne pas adopter les conclusions de Klaus Bringmann (*Hellenistische Reform und Religionverfolgung in Judäa*, Göttingen, 1983, absent des notes) qui confirme la chronologie de Josèphe, mais encore faut-il que le rédacteur dise pourquoi il repousse cette date d'un an. Or, il ne semble pas s'être avisé du problème que pose la date de Josèphe : il ajoute un détail bien daté par ailleurs – la mort du roi – comme si la date de Josèphe correspondait à novembre-décembre 164 ! Certes, 2M 10.9 semble associer la mort d'Antiochos et la reconquête du Temple, mais on sait que cet ouvrage n'est qu'un résumé plus soucieux de l'édification des juifs que de précision chronologique. Non signalé, ce saut d'une année risque de passer inaperçu. Est-ce un signe de l'embarras du rédacteur ? À partir de ce passage, les indications chronologiques de Flavius Josèphe donnent lieu à une évaluation plus vague, un chiffre unique pour équivalent de l'année séleucide, chiffre dont on ne sait si c'est celui du début de l'année séleucide ou de sa fin. Cela ne règle pas la question des olympiades où Josèphe commet de nombreuses erreurs que le commentaire essaie de rectifier. En revanche, on ne rencontre plus ce problème avec les dates consulaires. Signalons cependant une grosse bévue du commentaire dans le livre XIV : la bataille de Pharsale n'a pas lieu fin août 48 et Pompée n'est pas arrivé près de Péluse en septembre en calendrier julien rétrospectif – la note précise « julien » – comme indiqué p. 212\* n. 16 ; cette date est au contraire celle du calendrier pré-julien, celui qui a pris 90 jours d'avance par

l'oubli des mois intercalaires, au point que Cicéron peut annoncer qu'on approche de l'équinoxe de printemps à la mi-mai... Pharsale a lieu le 5 juin 48 en calendrier julien, Pompée arrive le 23 juillet, et César est à Alexandrie le 26 juillet. Lorsque César décide de réformer le calendrier romain à compter du 1<sup>er</sup> janvier 45, il impose une année 46 de 445 jours pour revenir dans la norme astronomique ! On a l'impression au total que personne n'a relu la totalité des notes pour les harmoniser, pour éviter les contradictions (comme on l'a montré plus haut), pour supprimer les hypothèses sans fondement, réviser les affirmations péremptoires, voire les erreurs manifestes. Hypothèses sans fondement ? Pourquoi Hyrcan aurait-il été empêché de recruter des mercenaires ailleurs que « dans l'orbite romaine » (p. 145, n. 7) ? Pourquoi douter qu'Antiochos VII, durant son expédition en Mésopotamie, ait décrété un repos de deux jours lors d'une fête juive, sous prétexte que les mercenaires ne sont pas juifs (p. 146, n. 3) ? C'est oublier que le grand prêtre juif, Hyrcan, accompagne l'expédition... Affirmations péremptoires ou intrigantes ? Lorsqu'une note (p. 195, n. 9) présente *Héliopolis*/Baalbek comme « une ancienne cité de Phénicie » le mot « cité » est inapproprié, et quand la même note ajoute que les Romains en firent « une *Colonia Julia Augusta Felix Heliopolitana*, peut-être déjà par César », c'est oublier que le débat n'est pas tranché entre le rattachement d'*Héliopolis* à la colonie de *Berytus* (et sa promotion comme colonie autonome seulement sous les Sévères) et sa création comme colonie autonome dès Auguste. Le dernier examen sérieux par Anne-Rose Hosek (*Territoires et religions en contacts : la colonie romaine de Berytus, de sa fondation au III<sup>e</sup> siècle de notre ère*, thèse EPHE 2012, en ligne) rejoint l'avis du plus grand nombre, à savoir la première hypothèse. Autre exemple : quand Pompée quitte la Syrie, il laisse Scaurus comme gouverneur « de la Coele-Syrie de l'Euphrate jusqu'à l'Égypte » (XIV, 79). Une note précise : « Scaurus n'a rien fait en Égypte » ; pourquoi Scaurus aurait-il « fait » quelque chose dans le royaume lagide ? Le commentateur a-t-il compris que Scaurus avait aussi à gouverner l'Égypte ? Bien mieux aurait-il valu souligner un point essentiel : entre les deux bornes indiquées à l'Est et au Sud (ce sont bien celles de la Coele-Syrie), le pouvoir de Scaurus s'exerce non seulement sur la province proprement dite, confiée aux agents romains, mais sur tous les États clients de Rome, royaume hasmonéen, royaume nabatéen, principautés de Chalcis et des montagnes côtières, Éméséniens, etc. Rome inaugure un mode d'administration original que résume parfaitement cette phrase elliptique de Josèphe. Dernier exemple : Flavius Josèphe nomme « Judas fils de Chapsaios (Χαψαίου) » (XIII, 161), que *IM* nomme « Judas fils de Chalphi (Χαλφι) ». Une note juge le nom donné par Josèphe « guère identifiable » et s'intéresse donc à Χαλφι, rapproché à juste titre de Ἀλφαῖος (on connaît nombre de variantes du même nom). Mais Χαψαῖος, généralement sans l'aspiration initiale (*h*) et donc Αψαῖος – qui n'a rien à voir avec le nom donné par *IM* –, est le nom d'un Palmyrénien bien connu (*IGLS* XVII/1, 77), nom souvent attesté en syriaque (*hpsy*). Dans le même esprit, les surnoms des fils de Mattathias (XIII, 266) suscitent une note énigmatique : « les surnoms transcrits de l'araméen sont malaisés à restituer ». Qu'est-ce à dire ? Un recours à la documentation syrienne aurait été utile. Celui de Jean, Gaddi appartient à la série très fournie des noms tirés de Gad, la Fortune, celui de Jonathan, Apphous se trouve attesté tel quel (Αφρουσος) à Mushennef dans le Hauran (*SEG* 7, 1077 = *IGLS* XVI/4, 839), Aurân (*IM* écrit Auaran) se retrouve dans la même région sous forme Αυαρος ou Αουαρος, avec la fréquente suffixation -ανης/-ανος. On peut aligner encore une série d'erreurs

manifestes, parfois contredites par une autre note. Depuis quand Laodicée sur mer/Lattaquié est-elle un « port phénicien » p. 168, n. 2) ? Une note (p. 245, n. 6) donne pourtant avec exactitude l'origine de cette fondation séleucide. On ne peut prétendre que ni Dion ni Pella ne sont dans la vallée du Jourdain (p. 173, n. 6), car la seconde est sur la bordure du plateau qui domine la vallée. Hérode n'a pas « conquis le Trachôn » (p. 181, n. 1), il lui a été donné par Auguste pour qu'il y combatte les brigands. Ptolémée dit Aulète, le père de la grande Cléopâtre VII, n'a jamais été Ptolémée IX (p. 209, n. 5) mais Ptolémée XII ; de même, Ptolémée « Physcon » est bien Ptolémée VIII comme dit p. 149, n. 1, 2, 3 et 7, et non Ptolémée VII comme écrit p. 210, n. 3 (l'auteur a dû suivre Höbl qui a en effet changé sa numérotation après la suppression de Ptolémée VII par Michel Chauveau). Pourquoi privilégier la leçon « Xénandros », nom rarissime, plutôt que « Ménandros », p. 217 ? Une explication était nécessaire. Certains commentaires restent obscurs (p. 178, n. 2 ; p. 228), mais je terminerai sur deux passages qui renvoient une fois encore indirectement au moins à la géographie. En XIV, 295, Josèphe explique que le Romain Fabius commande à Damas ; une note (n. 9) commente : « chef-lieu de la Coele-Syrie, celle-ci étant une subdivision de la province de Syrie ». Il faut donc que le lecteur attende la p. 246 pour apprendre qu'il y a une dimension administrative au mot Coele-Syrie. Mais le rédacteur n'en tire aucune leçon pour les passages où Josèphe nous informe qu'Hérode, exfiltré de la Judée d'Antigone, est fait *épitropos*, puis stratège de la Coele-Syrie (*supra*). Cela aurait évité de terminer sur une note dont l'absurdité saute aux yeux. En XIV, 389, Hérode est fait roi par Antoine et Octave, à lui de récupérer le royaume auquel il est destiné qu'occupent Antigone et les Parthes. Mais une note (p. 264, n. 1) ajoute que le titre de « roi » donné à Hérode serait une « extension » de celui de « stratège de Coele-Syrie » ; comment peut-on imaginer qu'il y ait le moindre rapport entre une fonction administrative exercée au sein d'une province romaine et le titre royal accordé à un client pour prendre en main un territoire que Rome ne se juge pas en mesure d'administrer directement ? Le parallèle proposé avec Agrippa I<sup>er</sup>, qui n'a jamais exercé d'autres fonctions que de prince-client, n'a évidemment aucun sens. On l'a compris, ce nouveau volume apporte une contribution importante et utile par son texte, sa traduction et une partie de ses notes, mais le manque d'harmonisation et de relecture, certains *a priori* sans doute, limitent l'intérêt des commentaires et doivent rendre le lecteur prudent dans leur utilisation. Il est dommage que les questions de géographie et de chronologie n'aient pas fait l'objet d'une mise au point claire et précise dans l'introduction générale. Il n'en reste pas moins que cette édition/traduction est bienvenue, et fournira une base plus sûre pour reprendre les débats autour des points difficiles – et pour certains quasi insolubles – qu'elle soulève. Espérons que les volumes suivants viendront rapidement et profiteront des remarques constructives que l'on a essayé d'apporter.

Maurice SARTRE

Filippomaria PONTANI et Michiel MEEUSEN, *Plutarque, Œuvres morales*. Tome XIII. 1<sup>re</sup> partie : *Traité 59*. Texte établi et traduit par F.P. Introduction et notes par M.M. Paris, Les Belles Lettres, 2018. 1 vol., 208 p. (COLLECTION DES UNIVERSITÉS DE FRANCE. SÉRIE GRECQUE, 541). Prix : 55 €. ISBN 978-2-251-00625-3.